

PSG n° 61.1183.3
agréé le 16.06.2021

(le PSG s'applique à partir de sa date d'agrément)

PLAN SIMPLE DE GESTION

De 3^{ème} génération

2021 – 2040

Bois du Mont d'Hère

appartenant à l'indivision GAUTIER

commune du Ménil de Briouze

51ha 97a 65ca

Etabli par : *M. Timothée CALLEJA, ingénieur forestier,
salarié de la SELARL Bergue Guillier Plai Leblanc
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL*

Présenté par M. & Mme Jean-Jacques GAUTIER, agissant en qualité de propriétaires.



Centre Régional de la Propriété Forestière NORMANDIE

DÉCISION D'AGRÉMENT DE PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Conseil du CRPF Normandie,

- Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 312-1 à 8, R. 312-1 à 18 et R. 321-78,
- Vu le Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicable,
- Vu le plan simple de gestion visé à l'article 1^{er} ci-dessous, en ayant délibéré lors de sa session du 16 juin 2021,

DÉCIDE

Article 1 : Est agréé, au sens des articles L. 312-1 à 3 du Code forestier :

Forêt(s) : du MONT D'HERE
Surface : 51,9765 hectares
Commune(s) : MENIL-DE-BRIOUZE (LE)
Propriétaire(s) : GAUTIER Jean-Jacques

Ce plan simple de gestion, enregistré au CRPF Normandie sous le numéro **61-1183-3**, est valide jusqu'au **15 juin 2041**.

Article 2 : La présente décision ne constitue pas une reconnaissance des droits de propriété et ne préjuge pas des droits des tiers.

Article 3 : Cette décision d'agrément vaut autorisation de coupes et de travaux au regard de l'article L. 312-4 du Code forestier et vaut dispense de déclaration préalable au regard des articles L. 421-4 et R. 421-23-2 du Code de l'Urbanisme.

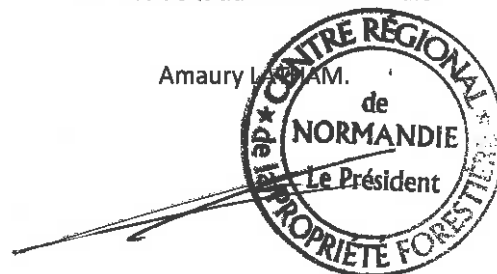
Elle n'exonère pas des déclarations ou autorisations éventuellement nécessaires du fait d'autres réglementations particulières, qui s'appliqueraient à la forêt.

Article 4 : Copie de la décision sera adressée au Commissaire du Gouvernement auprès du CRPF Normandie ou à son représentant.

Fait à St Etienne du Rouvray, le 16 juin 2021.

Le Président du CRPF Normandie

Amaury LAM.



CABINET BERGUE PLAI LEBLANC LELIEVRE

Expertise forestière et foncière
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

Tel. : 02.43.53.63.99
e-mail : cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

BOIS DU MONT D'HÈRE

Propriété de M. & Mme Jean-Jacques GAUTIER

Commune du Menil de Briouze (61)

PLAN DE SITUATION

Surface PSG : 51ha 97a 65ca

NOVEMBRE 2020

ECHELLE 1/25000



I – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I.1 – Propriétaire(s)

La propriété est détenue en indivision par :

Nom : GAUTIER

Prénom : Jean-Jacques

&

Nom : GAUTIER

Prénom : Josette

Adresse résidence principale :

La Musardière

49290 Chalonnnes-sur-Loire

Adresse sur le site de la forêt :

Le Mont d'Hère

61220 Le Ménil de Briouze

Tél. :

E-mail :

I.2 - Localisation de la propriété, engagements fiscaux et autres engagements éventuels

✓ Localisation de la propriété

Département	Canton	Commune	Superficie par commune (ha a ca)
ORNE (61)	Briouze	Le Ménil de Briouze	51 ha 97 a 65 ca
		TOTAL	51 ha 97 a 65 ca

Listes des parcelles cadastrales constituant le bien :

Commune	Préfixe	Section	Numéro	Superficie (ha a ca)
Le Ménil du Briouze	0	G	373	44 a 70 ca
	0	G	374	30 ha 56 a 65 ca
	0	G	380	23 a 50 ca
	0	G	495	2 a 70 ca
	0	G	497	35 a 20 ca
	0	G	498	2 a 65 ca
	0	G	500	20 ha 32 a 25 ca
			TOTAL	51 ha 97 a 65 ca

Le détail et la liste des parcelles cadastrales est présentée en annexe « plan assemblage cadastral ».

Accès : (voir carte IGN).

✓ Engagements fiscaux et autres engagements

Il n'existe aucun engagement sur la propriété.

1.3 – Renseignements sur le milieu naturel et état des lieux de la forêt

La forêt se situe dans la région naturelle des Hautes Collines de Normandie, au cœur de la Sylvo-écorégion « Bocage Normand et Pays de Fougères (A13), et à proximité immédiate du Pays d'Andaines, dont la massif d'Andaines, d'une superficie de 9000ha, est à quelques kilomètres seulement.

Elle se trouve également au cœur de la région historique du « Houlme », dont l'étymologie semble vouloir rappeler la prédominance de l'Orme (« *Ulmus minor* ») par le passé, rappelant ainsi la vocation forestière de cette région.

✓ Relief

La partie du Mont d'Hère faisant l'objet du présent document de gestion concerne la partie la plus à l'Est de la forêt du Mont d'Hère, et est particulièrement marquée par la déclivité du terrain, comme peut l'indiquer le nom du massif.

Le bois est étendu sur un axe ouest-est, avec un point culminant à 288m à l'entrée du bois (au sud de la propriété), et le point le plus bas situé aux alentours de 235m sur le chemin pédestre menant au lieu-dit « le Cotinet ».

La totalité de la propriété forestière est exposée plein nord.

✓ Hydrographie

Le bois du Mont d'Hère n'est pas traversé par une rivière à proprement parler, mais une retenue d'eau d'à peine un hectare y est implanté en son centre, et bénéficie d'une alimentation régulière grâce à sa disposition dans le fond du vallon, en dessous du lieu-dit « Bel Air ». L'alimentation de cette retenue se fait par les eaux de ruissellement des coteaux situés en amont et lui permet ainsi de jouer un rôle tampon lors de période de fortes précipitations. En dessous de ce dernier, on remarque la présence de deux sources, ainsi que le trop-plein de la retenue, qui viennent alimenter un affluent du ruisseau d'Arthan, lui-même affluent du Val du Breuil et la Rouvre.

La propriété se trouve pour son intégralité sur le bassin versant de l'Orne, à la limite de la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Seine-Normandie et le Bassin Loire-Bretagne.

✓ Climat

La proximité avec la mer de la Manche offre au bois du Mont d'Hère un climat typiquement océanique, avec des précipitations abondantes et relativement régulières sur l'année.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 905.7 mm par an, avec un pic des précipitations entre octobre et janvier (393,5mm en moyenne sur cette période).

La température moyenne est de 10.7°C sur l'année, de 14.8°C d'avril à septembre et de 6.5°C d'octobre à mars.

Le nombre de jour par an avec une température supérieure à 30°C est de 7.7 jours, et le nombre de jours de gel (température <= 0°C) est de 66.1 jours.

Toutefois, tous ces éléments semblent évoluer, et il y a fort à penser que les sécheresses estivales se feront de plus en plus fréquentes, et les hivers de plus en plus doux et pluvieux.

(Source : meteofrance.fr , données 2020 , station de référence : Briouze 61063001)

✓ Géologie - pédologie

Le massif du Mont d'Hère repose pour l'essentiel sur des schistes tachetés issus de la dégradation du « granit de la Ferté-Macé ». La décomposition de ces derniers et la situation topographique ont ainsi permis la formation de sol brun plus ou moins riches en éléments grossiers, avec un gradient trophique acide (pH de 4.5), de texture limono-argileuse.

La situation topographique du bois, du fait de sa déclivité importante, permet un bon drainage des eaux de pluie, raison pour laquelle on ne retrouve presque pas de station à engorgement de surface. Toutefois, la partie la plus au nord, en contrebas de l'étang, témoigne d'un engorgement à plus ou moins faible profondeur, seules y subsistent des essences forestières plutôt frugales et/ou appréciant une alimentation en eau constante, la zone y est à ce propos plutôt tourbeuse. On y retrouve par endroit de la molinie bleue.

L'essentiel des stations forestière de la propriété sont de type moyennement acides à acides, à faible réserve en eau et bien drainées. Les abords de l'étang sont pour le coup bien mieux alimentés en eau et ont donc de facto une bonne réserve en eau.

✓ Identification des risques

Ces risques sont faibles, sauf à considérer que le passage du public puisse faire courir un risque sur la propriété. En effet, un chemin communal traverse la propriété en son milieu sur un axe nord/sud, ainsi qu'un autre chemin communal qui le longe sur la partie est uniquement.

Malgré des précipitations importantes, les sécheresses estivales peuvent faire courir un risque d'incendie, surtout dans un contexte d'évolution climatique incertain.

✓ Végétation

Le cortège floristique fréquemment rencontré sur la propriété est composé pour l'essentiel des essences suivantes :

- Strate herbacée
 - o Ronce commune (*Rubus fruticosus*)
 - o Chèvrefeuille (*Lonicera Caprifolium*)
 - o Molinie bleue (*Molinia sp*) > partie engorgée seulement
 - o Jonc (*Juncus Effusus*)
- Strate arbustive
 - o Houx (*Ilex Aquifolium*)
 - o Bourdaine (*Frangula Alnus*)

- Strate arborée
 - o Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
 - o Chêne sessile (*Quercus peatrea*)
 - o Hêtre (*Fagus sylvatica*)
 - o Châtaignier (*Castanea sativa*)
 - o Douglas (*Pseudotsuga Menziesii*)
 - o Mélèze ()
 - o Epicéa (*Picea*)
 - o Thuyas ()
 - o Sapin pectiné (*Abies alba*)

II – CONTEXTE

II.1 – Enjeux économiques

La propriété regorge d'une ressource relativement abondante en bois résineux de belle qualité, notamment dans les douglas. L'existence d'industrie de transformation de cette essence, et la présence de scieries favorise grandement la valorisation de ces essences locales.

Les essences feuillues ne sont quant à elles pas en reste ; s'il existait autrefois des marchés porteurs pour les piquets de châtaigniers, cela est beaucoup plus difficile aujourd'hui. Force est de constater que les réserves de chêne, dans les peuplements en mélange futaie/taillis, ayant été maintenues au cours des précédentes coupes permettent d'envisager une transition douce vers une futaie mélangée chêne/châtaignier.

Autres ressources économiques :

Néant.

Accessibilité et desserte au sein du massif

	Accès au massif			Desserte existante au sein du massif	
	Inexistante	Difficile	Facile	Suffisante	Insuffisante
Grumiers (semi-remorques)			x		x
Engins d'exploitation			x	x	
Véhicules légers			x	x	

La circulation au sein du massif se fait très bien grâce à tout un réseau de desserte carrossable et régulièrement entretenu, malheureusement seulement accessible par des véhicules légers. Ce dernier parcourt la forêt de part en part et sur la quasi-totalité de son pourtour (Type 9, voir cartographie des peuplements). La partie du réseau située le plus au nord-ouest semble néanmoins avoir été laissée à l'abandon, peut être serait il souhaitable, au moins pour l'agrément, de rouvrir cette partie.

La problématique est l'inaccessibilité aux camions grumiers, ce qui est un facteur limitant pour l'exploitation.

Améliorations envisagées :

Lors des précédentes coupes, l'ensemble des bois ont été acheminés à l'entrée de la propriété. Peut-être pourrait-il être envisagé de procéder à l'aménagement de certaines emprises pour en faciliter l'accès par les grumiers.

Place de dépôt :

A l'entrée de la propriété.

II.2 – Enjeux environnementaux

Obligatoire : Statuts particuliers vis-à-vis des réglementations de protection mentionnées à l'article L.122-7 du Code forestier :

- Forêt de protection (code forestier, articles L. 141-1 et suivants)
- Site inscrit (code de l'environnement, article L. 341-1)
- Site classé (code de l'environnement, articles L. 341-2 et suivants)
- Périmètre de protection d'un monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)
- Site inscrit monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)
- Site classé monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)
- Réserve naturelle (code de l'environnement articles L. 332-1 et suivants)
- Arrêté de protection de biotopes (articles L. 411.1 et suivants du code de l'environnement)
- Natura 2000 (code de l'environnement art. L 414.4 et suivants)

le cas échéant, nom et n° du site :

Êtes-vous signataire d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 :

Date :

Dans le cas particulier des forêts situées dans un site Natura 2000, les coupes et travaux prévus dans le PSG ne doivent pas porter d'effets dommageables notables aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

En outre :

- Périmètre de protection des captages d'eau immédiat ou rapproché
- Plan de Prévention des Risques (à préciser)
- Réglementation des Boisements, dans le cas de renouvellement de peuplements

Autres (zones humides, ZNIEFF 1, etc. ...) :

- ZNIEFF de type 2 (Bassin de la Rouvre, ZNIEFF 250008499)

II.3 – Enjeux sociaux

Aucun équipement ou convention n'est prévu pour une ouverture au public. Un chemin communal traverse toutefois la propriété en son milieu, des barrières positionnées le long de celui-ci manifestent la volonté de son propriétaire de préserver sa propriété de l'intrusion de personne étrangère, notamment pour des raisons de sécurité pendant la période de chasse.

II.4 – Equilibre sylvo-cynégétique

Introduction et remarques du propriétaire :

Le bois du Mont d'Hère forme un biotope tout à fait favorable à l'implantation du gibier, et notamment des cervidés, pour le plus grand plaisir des chasseurs. La proximité immédiate avec le parcellaire agricole et la forêt d'Andaines en font toutefois une remise idéale pour les cerfs et biches, ce qui pose un véritable problème en matière d'harmonie « forêt-gibier ». Il est évident qu'un tel déséquilibre entre la faune sauvage et la production sylvicole entraînera une dégradation du massif à plus ou moins long terme, il convient ainsi de continuer à exercer une pression sur le gibier comme elle a toujours été réalisée jusque-là, quitte à demander une augmentation du plan de chasse pour assurer le renouvellement des peuplements et la replantation des zones ouvertes au moins pour les quelques années à venir.

Etat des lieux

• Espèces soumises à plan de chasse :

Cerf et Biche Chevreuil Lièvre Sanglier

• Appréciation de l'importance des populations (par espèce) :

Grands animaux : Forte
Chevreuil : Forte
Lièvre : Faible
Sanglier : Moyenne

• Dégâts constatés :

Aucun Rares Fréquents Très fréquents Généralisés

Nature : Frottis Ecorçage Abrouissement autre (préciser) :

• Type de protections : aucune

Perspectives d'évolution des milieux ouverts et des peuplements sensibles sur la durée du plan simple de gestion

• Milieux ouverts : type 7

Evolution au cours du PSG : Stabilité Augmentation Diminution (- . ha)

• Peuplements sensibles : type 7 et 6 (objectif de conversion vers la futaie irrégulière)

Evolution au cours du PSG : Stabilité Augmentation : Diminution :

Evolution souhaitable des prélèvements (par espèce)

Nom du demandeur de Plan de chasse : M. Jean-Jacques GAUTIER

• *Plan de chasse pour la saison 2019-2020 :*

- 1 biche
- 4 chevreuils

• *Vœux pour l'avenir :* Hausse Stabilité Baisse

Le plan de chasse est demandé par le propriétaire, et est réalisé par des proches de ce dernier à titre gracieux.

A l'avenir, il serait souhaitable d'augmenter le nombre de prélèvement de grands animaux, notamment des cervidés, car des jeunes plantations, sensibles à la dent du gibier, sont envisagées au cours de l'exécution de ce plan de gestion.

III – DESCRIPTION ET GESTION DE LA FORET

III.1 - Analyse de la gestion antérieure

L'ensemble des opérations prévues au plan simple de gestion précédent ont été réalisés dans le délai des +/- 4ans, ce suivi régulier se ressent tant sur le plan de l'entretien de la desserte et de la zone humide que dans la conduite des peuplements et des exploitations.

La présence régulière d'un homme de confiance a ainsi permis un suivi attentif des opérations, et également la valorisation optimale des bois exploités par ses soins.

Inscrit dans une démarche d'économie circulaire, les propriétaires ont toujours souhaité faire appel aux services d'entrepreneurs et scieurs locaux pour écouler leurs bois.

Le Parcellaire forestier :

La parcellaire forestier du précédent PSG n'a pas été reconduit, lui préférant un parcellaire simplifié et délimité par le réseau de desserte existant (délimitation franche sur le terrain).

La répartition entre l'ancien et le nouveau parcellaire s'établit comme suit :

Ancien parcellaire	Nouveau parcellaire
1	2
2	
3	
4	3
5	4
6	
7	1
8	
9	
10	

III.2 – Choix des objectifs assignés à la forêt

Le propriétaire souhaite mettre en place une gestion basée essentiellement sur l'amélioration des peuplements existants et se fixe comme objectif de produire et de vendre à terme des bois résineux et feuillus de la plus haute qualité possible.

Il souhaite gérer sa forêt d'une manière prudente mais dynamique et améliorer la qualité moyenne des peuplements. Dans le même temps il désire mettre en œuvre une gestion globale, respectueuse de toutes les composantes du massif, qu'elles soient faunistiques, floristiques et cynégétiques.

La production de bois d'œuvre de qualité, avec des moyens compatibles avec le respect de ces conditions, constitue donc leur objectif qui se traduit ainsi en données chiffrées :

Les circonférences minimales d'exploitation des arbres de haute qualité (ébénisterie et menuiserie) sont :

- 220 à 240 cm pour le chêne sessile et le douglas ;
- 200 à 220 cm pour le chêne pédonculé, le hêtre, l'épicéa, le pin et le sapin ;
- 150 à 180 cm pour le châtaignier, les feuillus et résineux divers.

Les coupes d'amélioration auront une rotation de :

- **7/8** ans dans les peuplements feuillus (types 1, 2 et 3) ;
- **6** ans dans les peuplements résineux (type 4, 5 et 6).

Dans un souci de rationalisation, les coupes parcourront des parcelles entières, voire même pour s'adapter au marché, des groupes de parcelles ou des parcelles semblables (feuillus et/ou résineuse).

Ces coupes seront toujours marquées en abandon (seuls les arbres marqués sont à exploiter) et par le haut, au profit des meilleurs individus et en ayant soin de préserver des individus dominés jouant un rôle de sous étage. Le mélange des essences sera encouragé dans de justes proportions.

Ce travail d'amélioration permettra de mobiliser des volumes moyennement importants de bois d'industrie, de bois à palette et petit sciage (peuplements résineux) et de bois de chauffage (peuplements feuillus).

III.3 – Description des peuplements et modes de gestion

DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS

Pour la description de cette propriété, 7 types de peuplement ont été retenus ainsi que 2 sous-types.

Pour classer les différents peuplements, les abréviations suivantes sont utilisées :

PB ⇒ Petit bois (diamètre : 17,5 cm – 27,5 cm)

BM ⇒ Bois moyen (diamètre : 27,5 cm – 47,5 cm)

GB ⇒ Gros bois (diamètre : 47,5 cm et +)

La carte des peuplements est présentée à la fin de ce document.

Sur cette dernière figure les initiales de l'essence principale pour pouvoir rapidement visualiser les différences d'essences au sein d'un même type de peuplement (voir légende « Essences »).

Types de peuplement :

1) Taillis simple et/ou zones à bois blanc	4.4995 ha
2) Mélange futaie taillis	11,6937 ha
3) Futaie feuillue âgée à BM dominant	0,4572 ha
4) Futaie résineuse jeune à PB dominant	8.9970 ha
5) Futaie résineuse âgée à BM dominant	9,0398 ha
6) Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant	9,8116 ha
7) Zone à reboiser	3,2922 ha
8) Étang et zone humide	0,7640 ha
9) Chemin carrossable pour véhicules légers	3,4215 ha
Total :	51,9765 ha



Gautier
10

Type I : Taillis simple et/ou zones à bois blanc**4.4995 ha**

Ce type de peuplement se rencontre de façon disséminée sur la propriété, par petite poche, n'excédant jamais plus de 1,5ha. On ne fait pas ici la distinction entre les jeunes taillis de châtaignier et les zones d'accrus essentiellement composées de bois blancs tel que le bouleau ou le tremble car les zones qu'ils représentent sont marginales. Les zones d'accrus sont néanmoins plus concentrées sur la partie ouest du massif, quand le taillis se retrouve plutôt sur la partie est. La ressource y est assez abondante.

Les essences au sein de ces parcelles se répartissent de la façon suivante :

- G500z, G374n : bouleau, châtaigniers, hêtre
- G500e, G500f, G500g, G500l, G500n, G500o, G500r : bouleau
- G373d, G500a, G500d : bouleau, tremble, saule

Type II : Mélange futaie taillis**11,6937 ha**

Il s'agit du type de peuplement le plus important, en terme de surface, au sein de la propriété. (22.5% de la surface totale)

Les peuplements feuillus, à l'exception du type 1, se trouvent exclusivement à l'est du bois. Le peuplement « mélange futaie/taillis » recouvre ainsi une partie importante de cette partie du bois (47% de la surface des parcelles 3 & 4). Le chêne pédonculé et le châtaignier constituent l'essentiel de la réserve (surface terrière des arbres de franc-pied comprise entre 10 et 15m²), alors que la surface du taillis, composé de châtaigniers et de hêtre, oscille entre 5 et 10m².

Ci et là, on retrouve quelques réserves de chêne sessile qui constitueront à terme une valeur sûre compte tenu des évolutions climatiques incertaines. Des hêtres parsèment les diverses parcelles (G374e, G374s, G374y), mais il faudra à terme veiller à leur adaptation, au même titre que les chênes pédonculé, et réaliser un suivi sanitaire afin d'anticiper tout dépérissement.

Des balivages ont déjà été réalisés par le passé et ont ainsi contribué à l'individualisation des plus beaux sujets dans ce qui constituait le taillis.

Surface terrière : entre 15 et 20m²

Type III : Futaie feuillue âgée à BM dominant**0,4572 ha**

Présent sur une infime partie du massif, il s'agit d'un type de peuplement composé essentiellement de chênes pédonculé, bien conformés, avec peu de sous étage. Il semblerait qu'au cours des saisons 2018/2019 des coupes d'extractions aient dues être réalisées pour des raisons sanitaires.

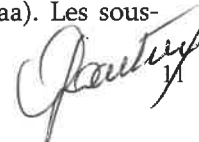
Présent exclusivement en sous-parcelle G374i.

Surface terrière : entre 15 et 20m², hauteur moyenne comprise entre 22 et 28m.

Type IV : Futaie résineuse jeune à PB dominant**8.9970 ha**

Ce type de peuplement comprend l'ensemble des plantations résineuses réalisées au cours de ces trente dernières années au sein du massif, ainsi que deux sous-parcelles composées essentiellement de régénération naturelle de thuyas, douglas et abies grandies.

Les plantations sont composées de mélèze (G500u), de douglas, d'épicéa commun (G500i), de pin sylvestre et de sapin pectiné en pur (G374e) ou en mélange (G500v, G500x, G374aa). Les sous-



parcelles G500q et G500h ont la particularité d'avoir été plantée en abies grandies et sapin pectiné sous-couvert feuillu, subsiste à ce jour quelques réserves feuillues (chêne et châtaigniers) et des résineux de petit diamètre. La sous parcelle G374l est quant à elle composée de sapin pectiné en mélange avec des feuillus, pour l'essentiel dans le sous-étage, composé de châtaignier.

Les régénérations naturelles sont quant à elles le fruit de l'ensemencement naturelle produit par les peuplements voisins, en G500k, la régénération est ainsi dominée par le thuyas et le sapin pectiné, alors qu'en parcelle G374u, la régénération est largement dominée par le douglas et l'abies grandis. A noter toutefois que ces régénérations nécessiteront à l'avenir certains enrichissements afin de recouvrir l'intégralité de la surface.

Pour différencier les plantations des régénérations sur la carte et dans les tableaux, nous faisons précéder les références des parcelles des initiales RN pour les régénérations naturelles et PB pour les plantations à dominante de petit bois.

Surface terrière : entre 20 et 25m², hauteur moyenne comprise entre 10 et 15m (hors régénération).

Type V : Futaie résineuse âgée à BM dominant

9,0398 ha

Il s'agit d'anciennes plantations de douglas (G500y, G500aa, G500p, G374m, G374w) bien conformés, de mélèze (G500ac) de très belle facture. L'état sanitaire des peuplements est bon, même si on remarque quelques flétrissements sur certains mélèze en parcelles G500ac. Malgré l'exposition aux vents, les peuplements de douglas résistent bien, on ne remarque pas à ce jour de chablis ou autre intervention ayant pu compromettre la stabilité du peuplement.

Surface terrière : 25 à 30m², avec une hauteur moyenne de 20 à 25m.

Type VI : Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant

9,8116 ha

Ce type de peuplement, que l'on rencontre dès l'entrée de la propriété, est constitué des plantations les plus anciennes. La majeure partie de ces peuplements sont composés de douglas, à l'exception d'un îlot d'épicéa situé en contrebas de l'étang (G500j). Ces peuplements se retrouvent en plein (G500ab, G500m, G374x, G374t, G374z) ou en alignement (G495, G497, G498, G500e, G374c, G374a). On remarque au sud est de la parcelle G374z la présence de réserve de chêne de bonne qualité, dont on espère pouvoir tirer parti pour installer progressivement le chêne en mélange avec le douglas. La parcelle G500ab a quant à elle la particularité d'avoir été affectée par les dernières tempêtes (1999 et 2009), on remarque ainsi une bande, plus ou moins large, d'ouest en est au sud de la parcelle pour laquelle les chablis ont été récoltés et dont on remarque l'arrivée progressive de semis de douglas et de bouleau.

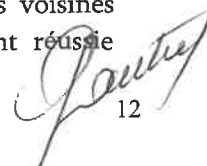
Les élagages et éclaircies successives réalisées dans ces diverses parcelles ont contribué à concentrer la production sur les plus beaux sujets.

Surface terrière : entre 25 à 30m², hauteur comprise entre 30 et 35m.

Type VII : Zone à reboiser

3,2922 ha

Il s'agit ici de zones ayant été mises à blanc du fait de problème sanitaire survenus notamment en parcelle G374r par suite des dépérissement massifs d'Abies grandis. Aujourd'hui, la parcelle se recolonise peu à peu, des travaux de décompactage avaient été entrepris afin de favoriser la régénération naturelle par les semenciers présents sur la parcelle et sur les parcelles voisines dominées par le douglas. Force est de constater que celle-ci n'est que partiellement réussie



(quelques plants de douglas colonisent par endroit la parcelle, accompagné de châtaignier), mais la pression du gibier limite considérablement la réussite de celle-ci, des enrichissements ou une plantation en plein seront à envisager afin d'éviter une régression de l'état boisée.

Les deux autres zones, situées en parcelle 4, ont été récemment mis à blanc suite à des problèmes sanitaire rencontrés sur les peuplements feuillus autrefois en place. Une plantation ou des travaux visant à accompagner la régénération naturelle seront donc à prévoir.

Surface terrière : / m²

Type VIII : Étang et zone humide

0,7640 ha

Il s'agit d'une retenue d'eau artificielle, permettant de réguler les flux d'eau ruisselant du versant. Il constitue également une zone d'agrément offrant au massif un cachet certain. En queue d'étang, on remarque une formation de ripisylve, dont l'exploitation n'est pas à l'ordre du jour, la fonction cynégétique qu'elle occupe justifiant de ne pas intervenir. En contrebas de celui-ci, on retrouve des zones humides où domine un cortège d'essences inféodées à ce type de milieu très humide (aulne, saule, etc.). Sa fonction cynégétique est également non négligeable pour les grands animaux.

Type IX : Chemin carrossable pour véhicules légers

3,4215 ha

Le massif est particulièrement bien desservi par un réseau de chemins accessibles pour des véhicules légers, facilitant de ce fait l'exploitation des bois par les engins forestiers. Il est à noter le fait que le chemin central qui scinde la propriété en son milieu, ainsi que celui qui mène à l'étang, sont bordés de Thuya géant de part et d'autre, offrant au massif une certaine particularité.

Voir « Tableau de répartition des types de peuplements » page suivante.

Bois du Mont d'Hère - Propriété de M. & Mme GAUTIER
Tableau de répartition des peuplements (DETAIL)

26/02/2021

TYPE d'OCCUPATION =>															R A P P E L	P O R F E S O R	S U R F A C E					
PARCELLAIRES		GESTION		CADASTRE		SS-PARFOR		1 - Taillis simple et/ou zones à bois blancs	2 - Mélange futaie taillis	3 - Futaie feuillue âgée à BM dominant	4 - Futaie résineuse jeune à PB dominant	5 - Futaie résineuse âgée à BM dominant	6 - Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant	7 - Zone à reboiser				8 - Etang et zone humide	9 - Chemin carrossable pour véhicules légers			
N°	Surface	Commune	Sect°	N°	Surface	Réf	Surface	PEUP	ESS	1	2	3	4	5	6	7	8	9				
1		Le Ménil du Briouze	G	373	0,4349	G-373a	0,0056	1	Bp	0,0056									G-373a	0,0056		
		Le Ménil du Briouze	G	373	0,4349	G-373b	0,0097	1	Bp	0,0097										G-373b	0,0097	
		Le Ménil du Briouze	G	373	0,4349	G-373c	0,0115	4	Ab					0,0115						G-373c	0,0115	
		Le Ménil du Briouze	G	373	0,4349	G-373d	0,1431	1	Bp		0,1431									G-373d	0,1431	
		Le Ménil du Briouze	G	373	0,4349	G-373e	0,2771	4	Ab / Ep						0,2771						G-373e	0,2771
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374c	0,0947	6	Dg								0,0947				G-374c	0,0947
		Le Ménil du Briouze	G	495	0,0181	G-495	0,0270	6	Dg								0,0270				G-495	0,0270
		Le Ménil du Briouze	G	497	0,3067	G-497	0,3520	6	Dg								0,3520				G-497	0,3520
		Le Ménil du Briouze	G	498	0,0227	G-498	0,0265	6	Dg								0,0265				G-498	0,0265
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500a	0,0239	9												0,0239	G-500a	0,0239
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500ab	2,7747	6	Dg									2,7747			G-500ab	2,7747
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500ac	3,8466	5	Mz						3,8466						G-500ac	3,8466
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500c	0,0963	1	Bp			0,0963									G-500c	0,0963
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500d	0,1069	1	Bp			0,1069									G-500d	0,1069
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500e	0,1205	6	Dg								0,1205				G-500e	0,1205
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500g	0,1808	1	Bp			0,1808									G-500g	0,1808
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500i	0,2564	4	Ep						0,2564						G-500i	0,2564
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500j	0,2942	6	Ab/P.sp								0,2942				G-500j	0,2942
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500l	0,3268	1	Bp			0,3268									G-500l	0,3268
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500m	0,3742	6	Dg								0,3742				G-500m	0,3742
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500n	0,4308	1	Bp			0,4308									G-500n	0,4308
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500p	0,4397	5	Dg							0,4397					G-500p	0,4397
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500q	0,5830	4	Ab / Qr						0,5830						G-500q	0,5830
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500r	0,5921	1	Bp			0,5921									G-500r	0,5921
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500u	0,7867	4	Mz						0,7867						G-500u	0,7867
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500w	0,9186	9	Th											0,9186	G-500w	0,9186
		Le Ménil du Briouze	G	500	19,8558	G-500z	1,1836	1	Bp			1,1836									G-500z	1,1836
			14,2830				14,2830					3,0757	0,0000	0,0000	1,9147	4,2863	4,0638	0,0000	0,0000	0,9425		14,2830
		2		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374aa	2,4969	4	Dg / Ep / Ps										G-374aa	2,4969
				Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374b	0,0218	5	Dg						0,0218					G-374b
Le Ménil du Briouze	G			374	29,8818	G-374d	0,1002	9	Th										0,1002	G-374d	0,1002	
Le Ménil du Briouze	G			374	29,8818	G-374e	0,1377	4	Ab / Ps						0,1377					G-374e	0,1377	
Le Ménil du Briouze	G			374	29,8818	G-374h	0,4122	9	Th											G-374h	0,4122	
Le Ménil du Briouze	G			374	29,8818	G-374z	2,4098	6	Dg							2,4098				G-374z	2,4098	
Le Ménil du Briouze	G			380	0,2288	G-380a	0,0887	9	Th											0,0887	G-380a	0,0887
Le Ménil du Briouze	G			380	0,2288	G-380b	0,1463	6	Dg								0,1463				G-380b	0,1463
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500aa	1,3332	5	Dg							1,3332					G-500aa	1,3332
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500b	0,0843	2	Qsp / Ca			0,0843									G-500b	0,0843
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500f	0,1510	1	Bp			0,1510									G-500f	0,1510
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500h	0,2302	4	Ab						0,2302						G-500h	0,2302
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500k	0,3147	4	Th. / Dg						0,3147						G-500k	0,3147
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500o	0,4368	1	Bp			0,4368									G-500o	0,4368
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500s	0,7640	8										0,7640			G-500s	0,7640
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500t	0,7852	9	Th.											0,7852	G-500t	0,7852
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500v	0,9171	4	Ab / Ps						0,9171						G-500v	0,9171
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500x	0,9601	4	Dg / Ep / Ps						0,9601						G-500x	0,9601
Le Ménil du Briouze	G			500	19,8558	G-500y	1,0101	5	Dg						1,0101						G-500y	1,0101
	12,8003						12,8003					0,5878	0,0843	0,0000	5,0567	2,3651	2,5561	0,0000	0,7640	1,3863		12,8003
3		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374a	0,0205	6	Dg											G-374a	0,0205	
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374ab	4,9900	2	Qsp / Ca			4,9900									G-374ab	4,9900
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374f	0,1919	9	Th										0,1919	G-374f	0,1919	
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374g	0,3296	9	Th											0,3296	G-374g	0,3296
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374l	0,7187	4	Ab						0,7187						G-374l	0,7187
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374m	0,7377	5	Dg							0,7377					G-374m	0,7377
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374r	1,2241	7	Ca / Fs									1,2241			G-374r	1,2241
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374s	1,2586	2	Ca / Ps			1,2586									G-374s	1,2586
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374u	1,3069	4	Ab						1,3069						G-374u	1,3069
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374w	1,6507	5	Dg						1,6507						G-374w	1,6507
	12,4287				12,4287					0,0000	6,2486	0,0000	2,0256	2,3884	0,0205	1,2241	0,0000	0,5215		12,4287		

TYPE d'OCCUPATION =>																	R A P P E L	P A R F O R	S U R F A C E			
PARCELLAIRES																						
GESTION																						
CADASTRE																						
SS-PARFOR																						
N°	Surface	Commune	Sect°	N°	Surface	Réf	Surface	PEUP	ESS	1 - Taillis simple et/ou zones à bois blancs	2 - Mélange futaie taillis	3 - Futaie feuillue âgée à BM dominant	4 - Futaie résineuse jeune à PB dominant	5 - Futaie résineuse âgée à BM dominant	6 - Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant	7 - Zone à reboiser	8 - Etang et zone humide	9 - Chemin carrossable pour véhicules légers				
4		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374i	0,4572	3	Qsp			0,4572									G-374i	0,4572
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374j	0,5686	2	Ca		0,5686										G-374j	0,5686
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374k	0,5712	9	Th									0,5712			G-374k	0,5712
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374n	0,8360	1	Ca	0,8360											G-374n	0,8360
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374o	0,9959	2	Qsp / Ca		0,9959										G-374o	0,9959
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374p	1,0129	7									1,0129				G-374p	1,0129
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374q	1,0552	7									1,0552				G-374q	1,0552
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374t	1,2765	6	Dg						1,2765						G-374t	1,2765
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374v	1,4017	2	Qsp / Ca / Bp		1,4017										G-374v	1,4017
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374x	1,8947	6	Dg						1,8947						G-374x	1,8947
		Le Ménil du Briouze	G	374	29,8818	G-374y	2,3946	2	Qsp / Ca		2,3946										G-374y	2,3946
	12,4645						12,4645			0,8360	5,3608	0,4572	0,0000	0,0000	3,1712	2,0681	0,0000	0,5712				12,4645
	51,9765						51,9765			4,4995	11,6937	0,4572	8,9970	9,0398	9,8116	3,2922	0,7640	3,4215			51,9765	51,9765
										1	2	3	4	5	6	7	8	9				

Prouty

III.4 – Modes de gestion et itinéraires sylvicoles par type de peuplement

*Voir « Tableau des règles de culture par type de peuplement »
& « Tableau d'évolution des peuplements » sur les pages suivantes.*

IV – PROGRAMME DES INTERVENTIONS

V.1 – Règlement d'exploitation

Voir « Règlement d'exploitation » page suivante.

V.2 – Programme des travaux d'infrastructure

Il n'a pas d'objectif formel en la matière, mais l'aménagement d'une desserte forestière pourrait être envisageable au sud de la propriété afin de faciliter l'accès des grumiers pour l'exploitation des bois. Ceci ne ferait qu'accroître le potentiel de valorisation du bois, tant sur la valorisation des lots de bois sur pied que sur la valeur patrimoniale du bois.

Bois du Mont d'Hère : Règles de culture par type de peuplement

Type de peuplement	Descriptif peuplement	Surface terrière actuelle (m²)	Surface (ha)	Régime, traitement et essences principales "objectifs"	Nature des intervention	Règles de culture	Surf. Terrière objectif (m²)	Prélèvement maximum (en volume)
1	Taillis simple Zone à bois blancs	/	5,7236	Futaie régulière Chêne, châtaignier et divers	Amélioration Attente	Ouverture de cloisonnement, avec éclaircie sélective marquée en abandon et par le haut au profit des plus beaux individus. Les stations les plus pauvres et les plus difficiles d'accès seront laissées à leur évolution naturelle (G500l, G500d, G373a, G373d, G500c).	15 à 20	20 à 25%
2	Mélange futaie / taillis	20 à 25	11,6937	Futaie régulière Chêne, châtaignier et divers	Amélioration	Coupes d'amélioration marquées en abandon (seuls les arbres marqués sont à exploiter) et par le haut au profit des meilleurs individus, à rotation de 7/8 ans, sachant qu'il est possible d'avancer ou de reculer de 4 ans une coupe programmée dans ce document. Maintien du mélange lorsqu'il est présent et respect du sous-étage. La régénération sera entretenue à mi-rotation car l'objectif à terme est la conversion vers la futaie irrégulière. Il sera nécessaire au cours des années à venir des poursuivre les efforts engagés, ceci dans le but de produire des bois de la meilleure qualité possible compte tenu des potentialités qu'offre ce massif en matière de production sylvicole.	14 à 18	20%
3	Futaie feuillue âgée à BM dominant	15 à 20	0,4572	Futaie régulière Chêne, châtaignier et divers	Amélioration	Coupes d'amélioration marquées en abandon et par le haut dans tous les étages afin de produire et vendre à terme des bois de la plus haute qualité possible. On cherchera à recapitaliser ces peuplements pauvres. De la même manière que dans le type de peuplement précédent, il sera judicieux de continuer à marteler par le haut pour orienter la production vers de gros beaux bois de qualité. La périodicité des coupes est fixée à 7/8 ans.	15 à 20	20%
4	Futaie résineuse jeune à PB dominant	20 à 25	7,6901	Futaie régulière Douglas, Epicéa, Pin Sylvestre, et feuillus divers en mélange	Amélioration	Dans les futaies résineuses essentiellement composées de petit bois exploitable (notées PB), la première intervention est programmée en 2023 dans le tableau de règlement d'exploitation et consistera en une éclaircie systématique (1 ligne sur 5). Puis des éclaircies sélectives à des rotations de 6 ans permettront de travailler au profit des meilleurs individus (selon des critères de rectitude, de branchaison et de vigueur). Le mélange sera maintenu, et les feuillus seront préservés là où ils existent, dans un but cultural, voire en remplacement lorsque les résineux sont absents. Dans les peuplements où c'est la régénération naturelle (RN) qui domine (G500k, G374u), avec beaucoup d'accrus naturels de résineux divers, la première opération prévue en 2026 consistera, au moins en parcelle n°3, à réaliser des dégagements afin de faire ressortir les tiges d'avenir, et éventuellement procéder par endroit à des enrichissements (là où la régénération n'est pas tout à fait acquise). Puis, une éclaircie systématique (pour la RN), prévues en 2033, sera programmée en simultanée pour l'ensemble du type 4 (pour la RN et les PB). A noter : il n'y a qu'en parcelles de gestion n°2 et 3 où on observe une distinction au sein du type n°4 entre la régénération naturelle et les peuplements à dominante de petits bois.	18 à 22	20%
5	Futaie résineuse âgée à BM dominant	25 à 30	9,0398	Futaie régulière Douglas, Epicéa, Pin Sylvestre, et feuillus divers en mélange	Amélioration	Eclaircies sélectives à rotation de 6 ans au profit des meilleurs individus (rectitude, branchaison, vigueur). Marquage en abandon et par le haut.	18 à 22	20%
6	Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant	25 à 30	9,8116	Futaie régulière Douglas, Epicéa, Pin Sylvestre, et feuillus divers en mélange	Amélioration	Des semenciers sont présents sur la parcelle G374r, considérée comme étant à reboiser, mais une partie de cette parcelle a déjà été colonisée par la régénération naturelle. A ce titre, afin d'assurer une régénération totale de la parcelle, les semenciers seront laissés sur place et récoltés à l'horizon 2030. Des enrichissements pourront alors être envisagés si l'ensemble de la parcelle n'a pas été uniformément colonisée.	18 à 22	20%
7	Zone à reboiser	/	3,3750	Futaie régulière Douglas	Plantation	Plantation à réaliser, avec dégagement et entretien de la plantation jusqu'à ce que la plantation soit acquise. Des semenciers sont présents sur la parcelle G374r, considérée comme étant à reboiser, mais une partie de cette parcelle a déjà été colonisée par la régénération naturelle. A ce titre, afin d'assurer une régénération totale de la parcelle, les semenciers seront laissés sur place et récoltés à l'horizon 2032. Des enrichissements pourront alors être envisagés si l'ensemble de la parcelle n'a pas été uniformément colonisée. Le douglas et le chêne sessile y seront privilégiés.	/	/
8	Etangs et zones humides	/	0,7640	Maintien	Entretien		/	/

Jauty

Type de peuplement	Descriptif peuplement	Surface terrière actuelle (m ²)	Surface (ha)	Régime, traitement et essences principales "objectifs"	Nature des intervention	Règles de culture	Surf. Terrière objectif (m ²)	Prélèvement maximum (en volume)
9	Chemin carrossable pour véhicules légers	/	3,4215	Maintien	Entretien et amélioration		/	/

51,9765

Pauty

Bois du MONT D'HERE

ÉVOLUTION DES PEUPELEMENTS

Types de peuplements		Objectif traitement	Surface à la date de présentation du PSG	Surface en fin de PSG	Surface à long terme
Type 1	Taillis simple Zone à bois blancs	Régulier	5,7236 12% Type 1		
Type 2	Mélange futaie / taillis	Irrégulier	11,6937 24% Type 2		
Type 3	Futaie feuillue âgée à BM dominant	Régulier	0,4572 1% Type 3		
Type 4	Futaie résineuse jeune à PB dominant	Régulier	7,6901 16% Type 4		
Type 5	Futaie résineuse âgée à BM dominant	Régulier	9,0398 19% Type 5		
Type 6	Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant	Irrégulier	9,8116 21% Type 6		
Type 7	Zone à reboiser	Régulier	3,3750 7% Type 7		
Type 8	Etangs et zones humides	/	0,7640 2% Type 8		
Type 9	Chemin carrossable pour véhicules légers	/	3,4215 7% Type 9		
		Traitement régulier		26,2857 55% Types 1, 3, 4, 5 et 7	17,2459 36% Types 1, 3, 4 et 7
		Traitement irrégulier		21,5053 45% Types 2 et 6	30,5451 64% Type 2, 5 et 6

47,7910
100%

47,7910
100%

47,7910
100%

Règlement d'exploitation du Bois du Mont d'Hère pour la période 2021 - 2040

Parcelle de gestion	Année Surface	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
1	14,2830	CAM (types 1) 3,08		ERE (type 4) 1,91		ERE (type 5 & 6) 8,35		ENT/DEG (type 6) 4,06	CAM (types 1) 3,08	ERE (type 4) 1,91		ERE (type 5 & 6) 8,35			ENT/DEG (type 6) 4,06	ERE (type 4) 1,91	CAM (types 1) 3,08	ERE (type 5 & 6) 8,35			
2	12,8003	CAM (types 1 & 2) 0,67	ENT/DEG (type 4 RN) 0,31	ERE (type 4 PB) 4,75	ENT/DEG (type 4 RN) 0,31	ERE (type 5 & 6) 4,92			CAM (types 1 & 2) 0,67	ERE (type 4 PB) 4,75		ERE (type 5 & 6) 4,92	ENT/DEG (type 2) 0,08			ERE (type 4 PB) 4,75	CAM (types 1 & 2) 0,67	ERE (type 5 & 6) 4,92			ENT/DEG (types 2 & 6) 2,64
						ENT/DEG (type 2) 0,08							ENT/DEG (type 6) 2,56								
3	12,4287	CAM (type 2) 6,25		ERE (type 4 PB) 0,72		ERE (type 5 & 6) 2,41	ENT/DEG (type 4 PB & RN) 2,03		CAM (type 2) 6,25	ERE (type 4 PB) 0,72		ERE (type 5 & 6) 2,41	CAM (type 7) 1,22	ENT/DEG (types 2, 4 (PB) & 6) 6,99		ERE (type 4 PB & RN) 2,03	CAM (type 2) 6,25	ERE (type 5 & 6) 2,41			ENT/DEG (type 2,4,6 & 7) 8,26
		REB (type 7) 1,22			ENT/DEG (type 7) 1,22				ENT/DEG (type 7) 1,22	ENT/DEG (type 6) 0,02											
4	12,4645	CAM (types 1, 2 & 3) 6,65				ERE (type 6) 3,17			CAM (types 1, 2 & 3) 6,65			ERE (type 6) 3,17	ENT/DEG (type 2) 11,69		ENT/DEG (type 6) 3,17		CAM (types 1, 2 & 3) 6,65	ERE (type 6) 3,17			ENT/DEG (type 6) 3,17
		REB (type 7) 2,07			ENT/DEG (type 7) 2,07	ENT/DEG (type 2 & 7) 13,76			ENT/DEG (type 7) 2,07	ENT/DEG (type 6) 9,81											ENT/DEG (type 7) 2,07
Total	51,9765	19,94	0,31	7,38	3,61	32,70	2,03	7,36	26,48	7,38	0,00	21,41	13,00	6,99	7,24	8,69	16,65	18,85	0,00	2,07	14,07
<i>Dont CAM :</i>		16,65							16,65				1,22				16,65				
<i>Dont ERE :</i>				7,38		18,85				7,38		18,85				8,69		18,85			
<i>Dont REB :</i>		3,29																			
<i>Dont ENT/DEG :</i>			0,31		3,61	13,85	2,03	7,36	9,83			2,56	13,00	6,99	7,24					2,07	14,07
Total pour vérification		19,94	0,31	7,38	3,61	32,70	2,03	7,36	26,48	7,38	0,00	21,41	14,23	6,99	7,24	8,69	16,65	18,85	0,00	2,07	14,07

CAM : Coupes d'AMélioration feuillue
ERE : Eclaircie REsineuse

REB : REBoisement
ENT/DEG : ENTretien et DEGagement

Type de peuplement	Descriptif peuplement	Surface terrière actuelle (m ²)	Surface (ha)	Régime, traitement et essences principales 'objectifs'	Nature des intervention	Règles de culture	Surf. Terrière objectif (m ²)	Prélèvement maximum (en volume)
9	Chemin carrossable pour véhicules légers	/	3,4215	Maintien	Entretien et amélioration		/	/

51,9765

Practis

CONCLUSION

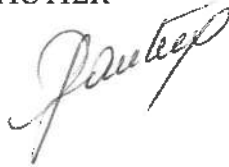
Les propriétaires souhaitent poursuivre la gestion réalisée jusque-là, basée sur une gestion dynamique et qualitative des peuplements, en s'efforçant de respecter les dynamiques naturelles des peuplements en place. L'objectif à long terme sera de capitaliser la production sur les sujets à plus forte valeur ajoutée afin de produire des gros bois de qualité supérieure, tant sur les tiges résineuses que feuillues.

L'anticipation de la rédaction du présent document a pour but de se mettre en conformité avec les opérations ayant été prévues au cours du précédent PSG mais n'ayant pas été réalisées pour quelques-unes d'entre elles. Au cours de la période couverte par ce PSG, ils se fixent comme objectif prioritaire de préparer progressivement le renouvellement des peuplements résineux à dominante bois moyen gros bois, ainsi que le renouvellement des zones à reboiser. Cela ne pourra se faire que si dans le même temps une régulation de la population de cervidé s'effectue.

Fait à Chalonnes-sur-Loire, le 02 février 2021



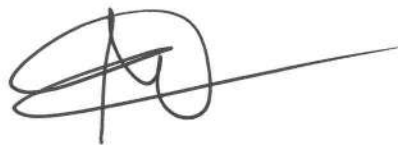
Monsieur Jean-Jacques GAUTIER



Madame Josette GAUTIER



M. Mickaël LELIEVRE, expert forestier

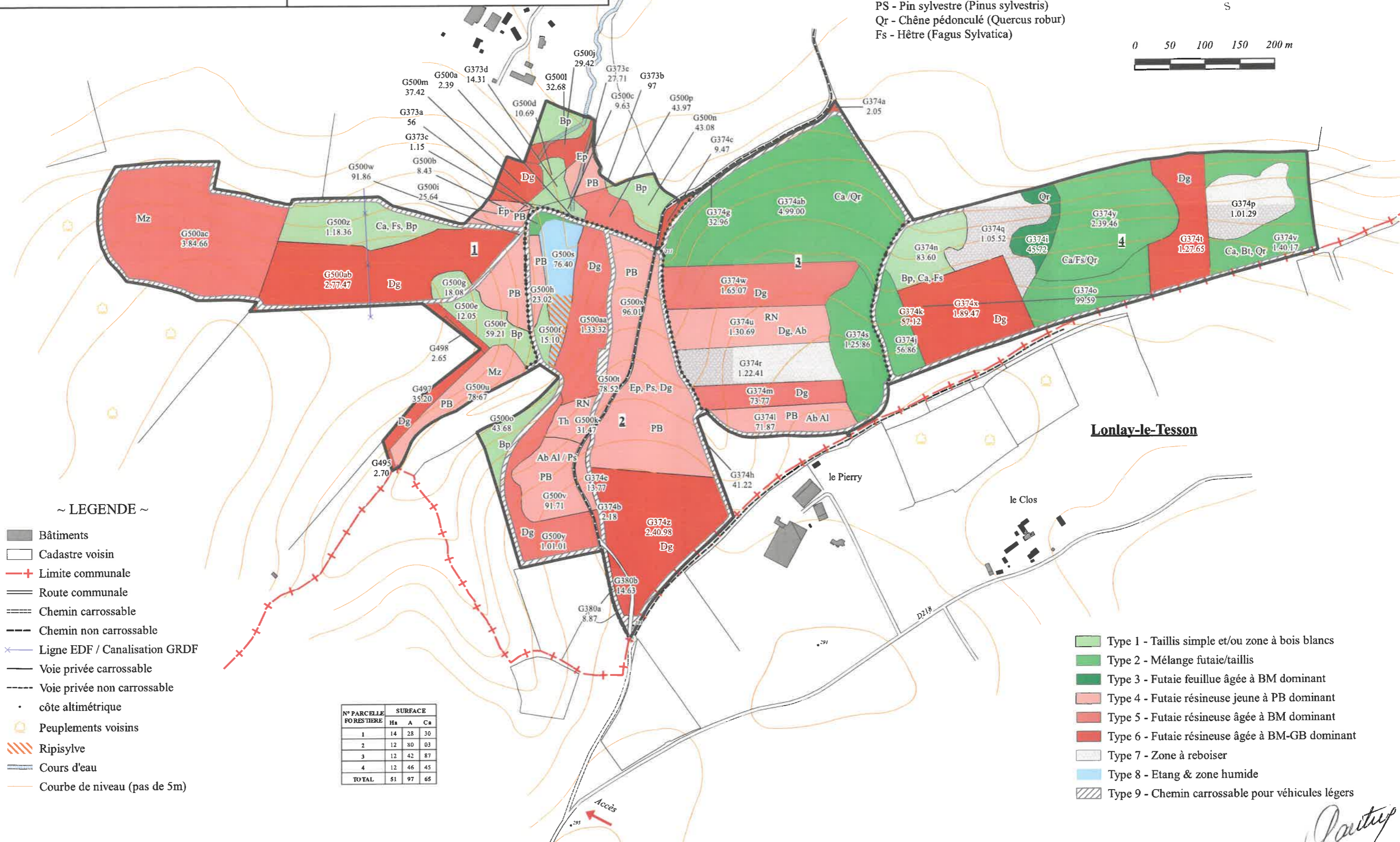
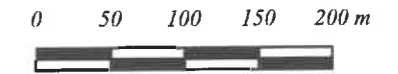
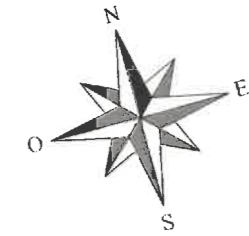


M. Timothée CALLEJA, ingénieur forestier



Essences :

- Ab - Abies Grandies
- Ab Al - Sapin Pectiné (Abies Alba)
- Ca - Châtaignier (Castanea sativa)
- Dg - Douglas (Pseudotsuga menziesii)
- Ep - Epicéa (Picea abies)
- Mz - Mélèze (Larix decidua)
- PS - Pin sylvestre (Pinus sylvestris)
- Qr - Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Fs - Hêtre (Fagus Sylvatica)



Lonlay-le-Tesson

le Pierry

le Clos

Accès

~ LEGENDE ~

- Bâtiments
- Cadastre voisin
- Limite communale
- Route communale
- Chemin carrossable
- Chemin non carrossable
- Ligne EDF / Canalisation GRDF
- Voie privée carrossable
- Voie privée non carrossable
- côte altimétrique
- Peuplements voisins
- Ripisylve
- Cours d'eau
- Courbe de niveau (pas de 5m)

N° PARCELLE FORESTIERE	SURFACE		
	H ^a	A	Ca
1	14	28	30
2	12	80	03
3	12	42	87
4	12	46	45
TOTAL	51	97	65

- Type 1 - Taillis simple et/ou zone à bois blancs
- Type 2 - Mélange futaie/taillis
- Type 3 - Futaie feuillue âgée à BM dominant
- Type 4 - Futaie résineuse jeune à PB dominant
- Type 5 - Futaie résineuse âgée à BM dominant
- Type 6 - Futaie résineuse âgée à BM-GB dominant
- Type 7 - Zone à reboiser
- Type 8 - Etang & zone humide
- Type 9 - Chemin carrossable pour véhicules légers

ANNEXES

SELARL BERGUE GUILLIER PLAI LEBLANC

Expertise forestière et foncière
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

Tel. : 02.43.53.63.99
e-mail : cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

BOIS DU MONT D'HÈRE

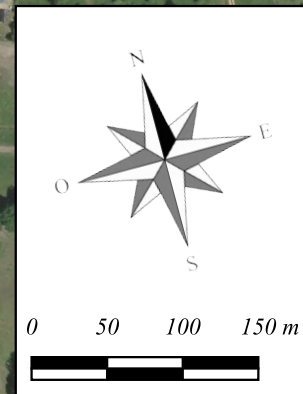
Propriété de M. & Mme Jean-Jacques GAUTIER
Commune du Menil de Briouze (61)

ORTHOPHOTO

Surface PSG : 51ha 97a 65ca

NOVEMBRE 2020

ECHELLE 1/5000



SELARL BERGUE GUILLIER PLAI LEBLANC

Expertise forestière et foncière
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

Tel. : 02.43.53.63.99
e-mail : cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

BOIS DU MONT D'HÈRE

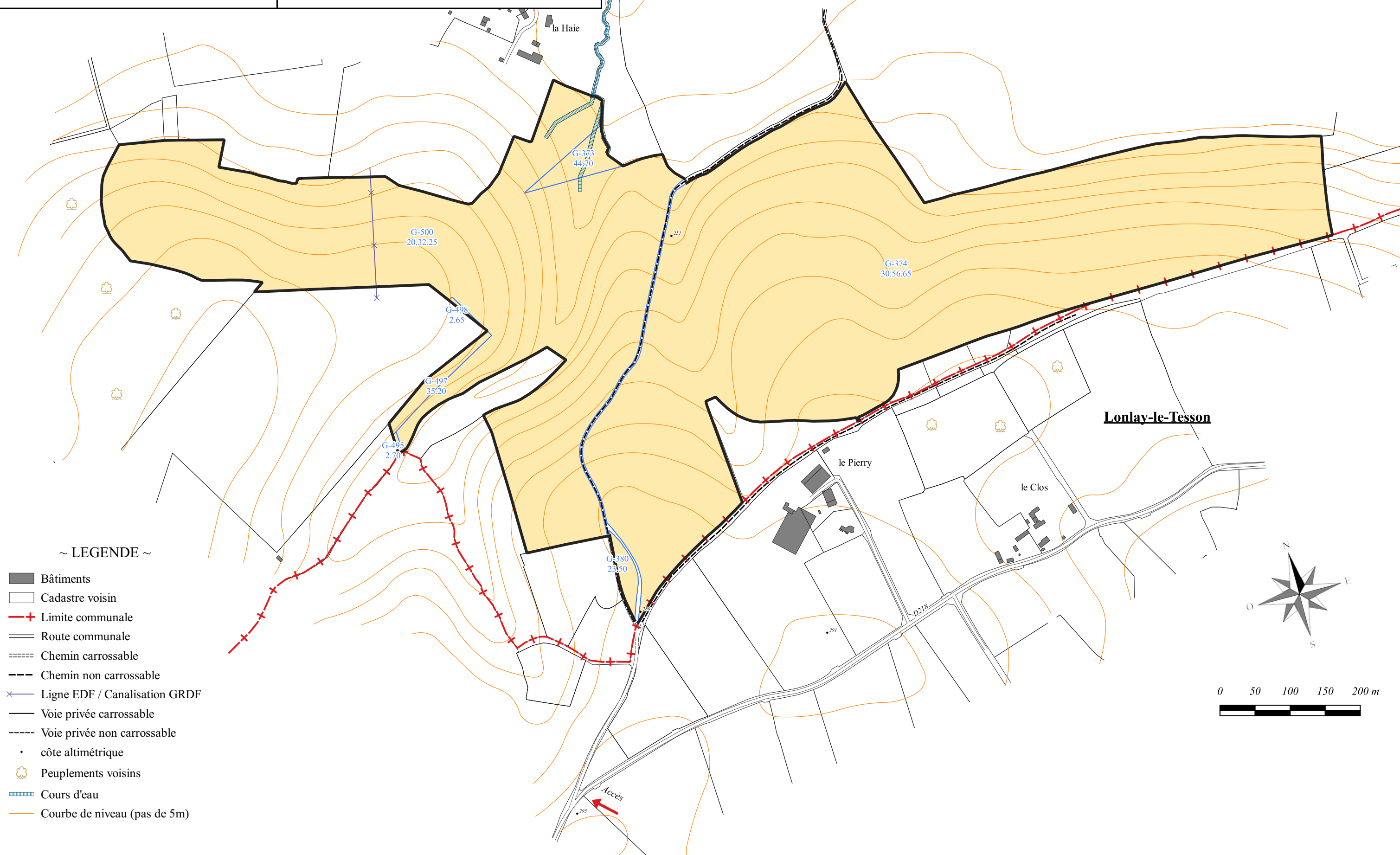
Propriété de M. & Mme Jean-Jacques GAUTIER
Commune du Menil de Briouze (61)

ASSEMBLAGE CADASTRAL

Surface PSG : 51ha 97a 65ca

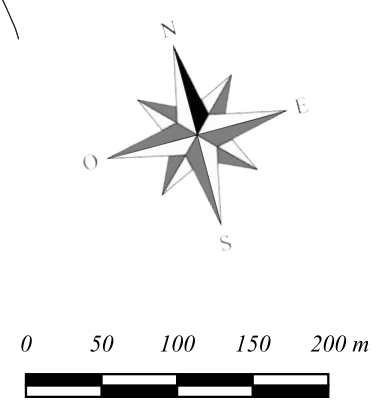
NOVEMBRE 2020

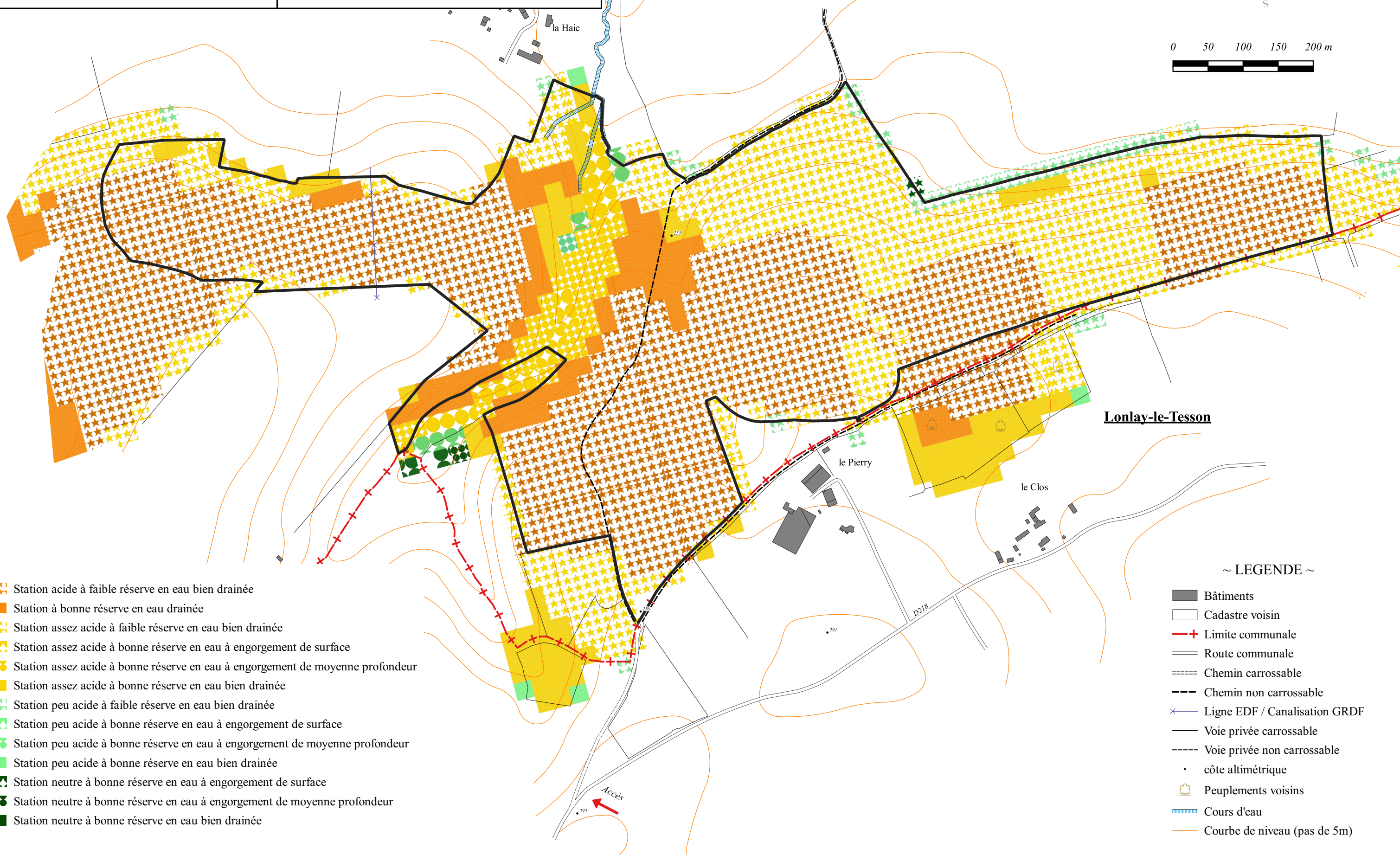
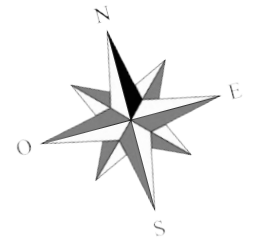
ECHELLE 1/5000



~ LEGENDE ~

- Bâtiments
- Cadastre voisin
- +— Limite communale
- == Route communale
- ==== Chemin carrossable
- Chemin non carrossable
- × Ligne EDF / Canalisation GRDF
- Voie privée carrossable
- Voie privée non carrossable
- côte altimétrique
- 🌳 Peuplements voisins
- 🌊 Cours d'eau
- Courbe de niveau (pas de 5m)






- Station acide à faible réserve en eau bien drainée
- Station à bonne réserve en eau drainée
- Station assez acide à faible réserve en eau bien drainée
- Station assez acide à bonne réserve en eau à engorgement de surface
- Station assez acide à bonne réserve en eau à engorgement de moyenne profondeur
- Station assez acide à bonne réserve en eau bien drainée
- Station peu acide à faible réserve en eau bien drainée
- Station peu acide à bonne réserve en eau à engorgement de surface
- Station peu acide à bonne réserve en eau à engorgement de moyenne profondeur
- Station peu acide à bonne réserve en eau bien drainée
- Station neutre à bonne réserve en eau à engorgement de surface
- Station neutre à bonne réserve en eau à engorgement de moyenne profondeur
- Station neutre à bonne réserve en eau bien drainée

~ LEGENDE ~

- Bâtiments
- Cadastre voisin
- Limite communale
- Route communale
- Chemin carrossable
- Chemin non carrossable
- Ligne EDF / Canalisation GRDF
- Voie privée carrossable
- Voie privée non carrossable
- côte altimétrique
- Peuplements voisins
- Cours d'eau
- Courbe de niveau (pas de 5m)

M. & Mme Jean-Jacques GAUTIER

 contour de la propriété

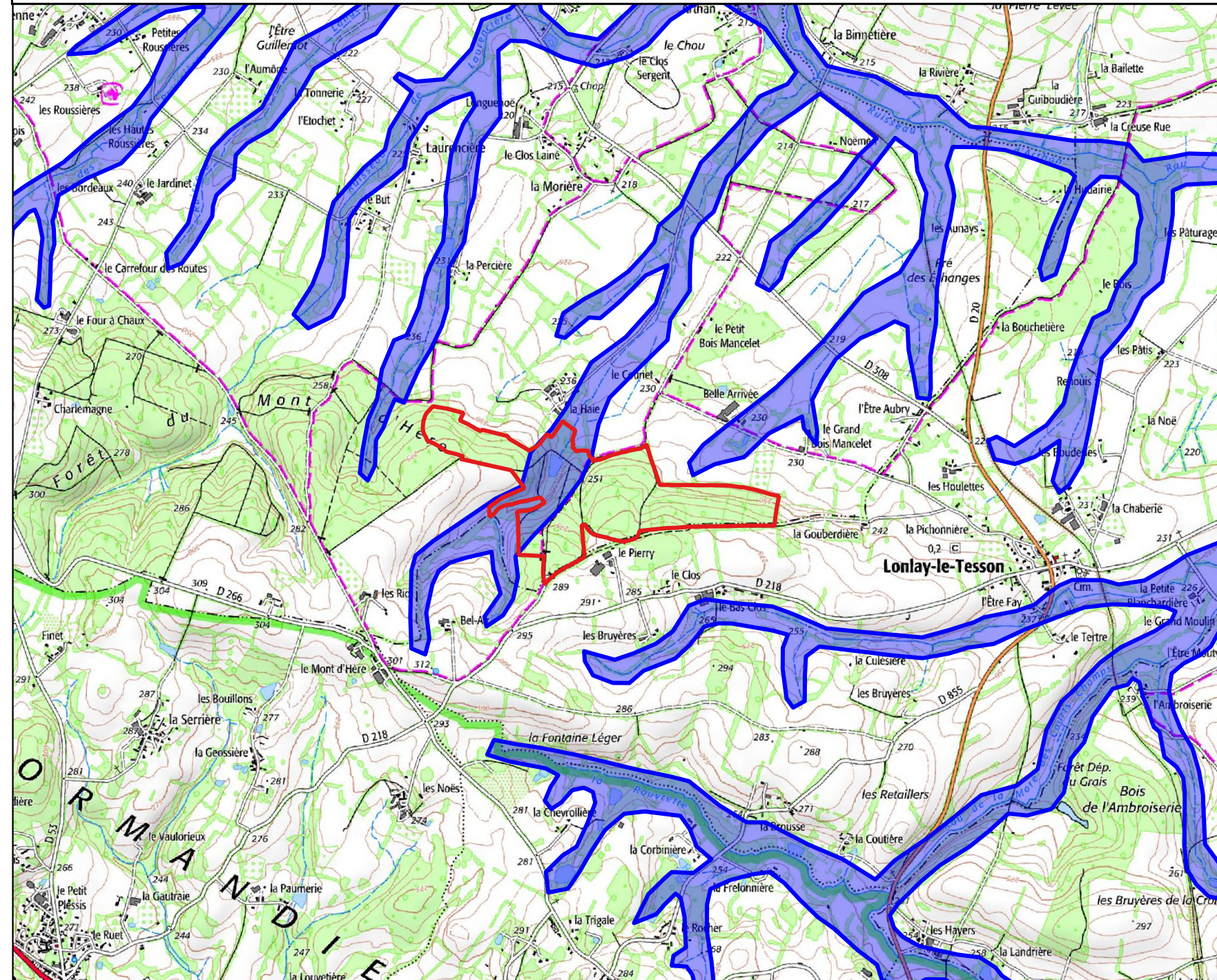
ZONAGES L. 122-7&8 :

 ms:Znieff2

ZNIEFF type 2 n°250008499
Bassin de la Rouvre
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/250008499>

ZONAGES AUTRES :

Néant



Coord. X : [...] Coord. Y : [...] (RGF 93)

Date : [ajd]
Sources : (c) CNPF, (c) IGN, (c) INPN(r)
Réalisation : SELARL BGPL, Qgis 3.16.1 v1



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981–2010 et records

BRIOUZE (61)

Indicatif : 61063001, alt : 215m, lat : 48°41'48"N, lon : 00°21'36"W

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													
												Records établis sur la période du 01–01–1974 au 31–12–2012	
	14.8	18.8	23	28.2	30.8	35.8	36	39	32.8	29.2	19.5	15.5	39
Date	27–2003	14–1998	19–2005	30–2005	27–2005	25–1976	01–1976	10–2003	04–2005	02–2011	02–1982	07–2000	2003
Température maximale (moyenne en °C)													
	6.8	7.9	11.2	14.1	18	21.3	23.6	23.6	20.3	15.5	10.4	7.2	15
Température moyenne (moyenne en °C)													
	4.2	4.6	7.1	9.2	12.9	15.9	18	17.8	14.9	11.6	7.3	4.5	10.7
Température minimale (moyenne en °C)													
	1.6	1.3	3.1	4.3	7.8	10.4	12.3	12	9.5	7.6	4.2	1.9	6.4
La température la plus basse (°C)													
												Records établis sur la période du 01–01–1974 au 31–12–2012	
	–23.5	–14.5	–9.5	–5.8	–3.5	–0.2	3.5	1.2	–0.9	–6	–8.5	–12	–23.5
Date	08–1985	10–1986	03–1986	11–2003	05–1979	01–2006	01–2011	28–1974	25–2003	30–1997	30–1989	29–2005	1985
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30°C	0.2	1.4	3.2	2.6	0.4	.	.	.	7.7
Tx >= 25°C	.	.	.	0.4	2.9	6.3	11.3	10.3	3.9	0.3	.	.	35.4
Tx <= 0°C	2.0	1.1	0.2	1.1	.	4.4
Tn <= 0°C	11.0	11.2	8.3	4.1	0.5	0.0	.	.	0.1	2.1	6.6	11.1	55.0
Tn <= –5°C	3.2	3.0	0.4	0.1	0.0	0.9	2.2	9.9
Tn <= –10°C	0.7	0.2	0.2	1.2
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													
												Records établis sur la période du 01–02–1951 au 02–11–2020	
	45.1	30.6	34	37	43.3	53.5	35.3	38.5	42.5	48.7	62	45.5	62
Date	23–1990	09–2019	19–1975	29–2018	31–2008	22–1951	19–1987	09–1994	14–2006	24–1998	13–2010	11–1999	2010
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	101.1	72.6	74.5	60.5	72.3	53.4	60.3	48.1	70.5	94.6	91.9	105.9	905.7
Nombre moyen de jours avec													
Rr >= 1 mm	14.1	11.4	11.9	10.5	9.9	8.1	8.2	7.8	9.6	13.0	13.7	14.7	132.8
Rr >= 5 mm	7.0	5.4	5.2	4.6	5.1	3.5	3.8	2.8	4.5	6.2	6.4	7.4	62.0
Rr >= 10 mm	3.3	2.0	2.1	1.7	2.4	1.5	2.0	1.3	2.4	2.9	2.7	3.3	27.6
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981–2010 et records

BRIOUZE (61)

Indicatif : 61063001, alt : 215m, lat : 48°41'48"N, lon : 00°21'36"W

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)	427.2	377.3	336.6	263.3	160.7	80.9	35.9	38.6	100.6	199.4	321.7	417	2759.2
Rayonnement global (moyenne en J/cm ²)	Données non disponibles												
Durée d'insolation (moyenne en heures)	Données non disponibles												
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation	Données non disponibles												
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)	Données non disponibles												
La rafale maximale de vent (m/s)	Données non disponibles												
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)	Données non disponibles												
Nombre moyen de jours avec rafales	Données non disponibles												
Nombre moyen de jours avec brouillard / orage / grêle / neige	Données non disponibles												

- : donnée manquante

. : donnée égale à 0

Ces statistiques sont établies sur la période 1981–2010.